

Communiqué de presse 27 mars 2018

Gaz Tarif Réglementé sur le terrain pour accompagner le déploiement du chèque énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Chèque Energie a remplacé les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité. Il est distribué depuis le 26 mars 2018 à 3,6 millions de ménages en situation de précarité énergétique (dans l'Allier, la distribution débutera le 6 avril 2018). Son but ? Apporter une aide financière comprise entre 48 € et 227 € aux foyers les plus modestes pour le paiement de tout ou partie de leur facture d'énergie ou le financement de certaines dépenses de rénovation énergétique.

ENGIE, au travers de sa Direction Tarif Réglementé, est un acteur engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. En partenariat avec l'Union Départementale des CCAS de l'Allier, Gaz Tarif Réglementé accompagne activement le déploiement du chèque énergie auprès des CCAS du département. L'objectif : former les travailleurs sociaux pour aider les ménages les plus modestes dans l'utilisation de leur chèque énergie.

Contrairement à l'ancien dispositif des tarifs sociaux de l'énergie, qui consistait en une déduction de l'aide directement sur la facture de gaz ou d'électricité, les ménages bénéficiaires reçoivent dorénavant un chèque énergie par courrier postal envoyé par l'Etat. Ils doivent ensuite l'enregistrer sur le [site internet du gouvernement](#) ou l'envoyer à leur fournisseur d'énergie. Ce chèque sera alors déduit du montant de leur prochaine facture d'énergie.

L'enjeu majeur de ce nouveau dispositif : s'assurer que les ménages disposant de revenus modestes comprennent les démarches qu'ils doivent effectuer pour bénéficier le plus rapidement possible de l'aide financière du chèque énergie.

Focus sur le Chèque Energie

Le Chèque Energie est un dispositif de l'Etat qui englobe toutes les énergies de chauffage : l'électricité, le gaz naturel, le GPL, le bois ou encore le fioul alors que les tarifs sociaux étaient restreints à l'électricité et au gaz naturel.

Il est adressé automatiquement par l'Etat aux ménages bénéficiaires, une fois par an, sur la base des informations transmises par les services fiscaux.

C'est pourquoi les équipes Solidarité de Gaz Tarif Réglementé et l'UDCCAS de l'Allier sont mobilisés pour répondre aux questions des acteurs sociaux : quelles sont les conditions d'éligibilité, quelles sont les démarches pour utiliser le chèque énergie, comment est défini le montant du chèque... Autant de questions auxquelles les travailleurs sociaux pourraient devoir répondre à leur tour lorsque le chèque énergie arrivera dans les boîtes aux lettres des ménages bénéficiaires.

Les Correspondants Solidarité de la Direction Tarif Réglementé

Au quotidien, 24 Correspondants Solidarité Gaz Tarif Réglementé accompagnent les acteurs sociaux de leurs territoires dans la lutte contre la précarité énergétique. Ils animent localement les relations avec les conseillers départementaux en charge du fonds de solidarité logement, les travailleurs sociaux, les associations de médiation sociale, ou encore les associations de consommateurs. Depuis le début de l'année, les 24 Correspondants



Solidarité de Gaz Tarif Réglementé ont déjà visité 240 villes et animés 275 réunions d'information sur le chèque énergie, soit plus de 2 000 personnes sensibilisées.

Ces relations de proximité ont vocation à répondre aux besoins d'accompagnement des clients en difficulté.

En savoir plus sur le chèque énergie sur le site gaz-tarif-reglemente.fr

Contact Presse :

Agence Wellcom – 01 46 34 60 60

Stéphanie Beauhaire – stephanie.beauhaire@wellcom.fr

Marion Ravoux – marion.ravoux@wellcom.fr

A propos de Gaz Tarif Réglementé

Gaz Tarif Réglementé est la nouvelle marque du groupe ENGIE qui gère les 4,5 millions de clients particuliers et professionnels aux tarifs réglementés du gaz naturel. Les équipes Gaz Tarif Réglementé accompagnent au quotidien leurs clients dans la gestion de leur contrat, de leurs services et les conseillent dans la réalisation d'économies d'énergie et le confort de l'habitat.

A propos d'ENGIE

ENGIE s'engage pour relever les grands enjeux de la révolution énergétique vers un monde de plus en plus décarboné, décentralisé et digitalisé. Le Groupe a pour ambition de devenir leader de ce nouveau monde de l'énergie et concentre ses activités sur 3 métiers clés pour le futur : la production d'électricité bas carbone, notamment à partir de gaz naturel et d'énergies renouvelables, les infrastructures énergétiques et les solutions performantes adaptées à tous ses clients (particuliers, entreprises, territoires, etc.). ENGIE place la satisfaction des clients, l'innovation et le digital au cœur de son développement.

ENGIE est présent dans près de 70 pays, compte 150 000 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires de 66,6 milliards d'euros en 2016. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, BEL 20, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe) et extra-financiers (DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo Eiris - World 120, Eurozone 120, Europe 120, France 20, CAC 40 Governance).

Nous contacter : 3460 (service gratuit + prix appel)

gaz-tarif-reglemente.fr